

Conditions Générales de Vente – Perception Plongée

Dernière mise à jour : 1^{er} Juin 2025

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les modalités d'inscription, de réservation, de participation et de règlement des prestations proposées par Perception Plongée : formations, explorations, baptêmes, formations CCR/rEvo, sécurité surface et location de matériel.

Toute réservation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

2. Réservation

Toute prestation doit être réservée à l'avance, par e-mail, téléphone ou via la plateforme de réservation

La réservation est confirmée après réception :

- soit du paiement intégral
- Soit d'un acompte de 30%
- soit de la validation d'un bon cadeau/avoir

Le client dispose d'un délai de 14 jours calendaires pour se rétracter à compter du jour de la conclusion de la vente, c'est-à-dire à compter de la date de versement de l'acompte.

Perception Plongée se réserve le droit de refuser toute prestation en cas de non-paiement ou d'information incomplète.

3. Obligations du participant

Le participant s'engage à :

- communiquer des informations exactes sur son niveau et son état de santé ;

- respecter les consignes de sécurité du gérant ou de l'encadrant ;
- être présent et ponctuel aux dates et horaires indiqués ;
- disposer d'un équipement conforme si matériel personnel
- fournir un certificat médical si nécessaire ;
Il peut être délivré par un médecin généraliste pour le niveau 1, et il est conseillé de le faire établir par un médecin du sport ou hyperbare pour les niveaux supérieurs. (examens complémentaires d'aptitude à la plongée)
Il doit dater de moins de 3 mois à la date de validation du niveau et de moins d'un an pour les plongées d'exploration.
Un questionnaire de santé sera exigé en cas d'absence de certificat médical si les conditions ci-dessus ne sont pas réunies.

Tout comportement mettant en danger la sécurité du client ou du groupe peut entraîner l'exclusion immédiate de la prestation, sans remboursement.

4. Conditions d'annulation par le client

4.1. Avant le début de la prestation

- + 15 jours : remboursement ou avoir sans frais
- 15 à 7 jours ou envoi de cours en ligne : retenue de l'acompte de 30 %
- - 7 jours : aucun remboursement (avoir possible si report dans le mois en cours)

4.2. Non-présentation / retard

Toute non-présentation ou retard de plus de 15 minutes entraîne la facturation de la prestation, sans report ni remboursement.

4.3. Annulation en cours de prestation

Toute prestation commencée est due dans son intégralité.

Conformément à l'article L221-28 du code de la consommation, les activités de loisir programmées avec une date ou période déterminée n'ouvrent pas le droit au remboursement automatique.

Aucun remboursement ni avoir ne sera accordé en cas d'arrêt volontaire (stress, peur, fatigue, difficulté, manque de motivation, changement d'avis, problème technique lié au client, etc.).

4.4. Motif médical

Un report, un avoir ou un remboursement peut être accordé uniquement sur présentation d'un certificat médical.

5. Annulation par Perception Plongée

En cas de mauvaises conditions météo, interdiction préfectorale, problème technique, absence d'encadrant, problème de sécurité, ou problème d'ordre personnel, Perception Plongée peut reporter ou annuler la prestation.

Le client pourra choisir :

- un report,
- un avoir valable 12 mois,
- ou un remboursement si aucun report n'est possible.

Aucun dédommagement supplémentaire ne pourra être exigé.

6. Formations techniques & CCR rEvo

6.1. Sécurité

Les formations en plongée bouteille et en CCR exigent le respect strict des consignes du formateur.

Tout comportement risqué peut entraîner l'arrêt immédiat de la formation sans remboursement.

Tout exercice de sécurité non validé par le formateur ne pourra entraîner la validation d'un niveau de formation.

6.2. Progression & résultats

Perception Plongée se réserve le droit d'exiger une plongée d'évaluation ou de remise à niveau. Le directeur ou la directrice de plongée se réserve le droit de ré-évaluer l'aptitude des pratiquants à tout moment de la sortie et de refuser à un plongeur l'accès à la zone profonde.

Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale pour participer aux plongées d'exploration. Les mineurs de moins de 12 ans doivent être accompagnés.

Perception Plongée a une obligation de moyens, pas de résultat du client : la validation d'un diplôme dépend des compétences et de la sécurité du participant. Le formateur assume la responsabilité du niveau attribué en fonction de la validation des exercices réalisés.

Des plongées techniques supplémentaires seront proposées pour tenter de valider le niveau en cours de formation.

6.3. Arrêt volontaire de l'élève

Une formation débutée, même partiellement, reste due.

Ce principe suit la loi sur les usages des sports encadrés (écoles de ski, voile, etc.).

6.4. Consommables

Les consommables (chaux, gaz, O², diluant, piles) ne sont pas remboursables avant ou après utilisation.

7. Location de matériel

La location du matériel suit les règles suivantes :

- La journée commencée est due.
 - Toute casse, perte ou détérioration est facturée au prix de remplacement.
 - Le matériel doit être restitué propre et rincé.
 - En cas de location de recycleur, un chèque de caution de 1000 euros sera demandé avant la mise à disposition du matériel. Le prix du rEvo neuf étant de 12 000 euros.
-

8. Tarifs & paiement

Le règlement de la ou des prestations devra être effectué 7 jours avant le début de chaque formation donnant suite à un devis ou à une réservation.

Les prix sont indiqués en euros TTC.

Paiement possible en : CB, virement ou espèces.

Perception Plongée est assujetti à la TVA.

9. Bons cadeaux & avoirs

Validité : 12 mois.

Non remboursables mais transférables à un tiers avec accord écrit.

10. Assurances

Perception Plongée possède une assurance responsabilité civile professionnelle.

Il est fortement recommandé à chaque plongeur de souscrire à une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance complémentaire liée à l'activité de la plongée afin de disposer des meilleures garanties possibles en cas de nécessité.

Le participant est responsable de :

- ses effets personnels,
 - son matériel personnel,
 - son assurance individuelle (fortement recommandée).
-

11. Données personnelles

Les informations collectées sont utilisées uniquement pour la gestion des réservations et ne sont jamais vendues ou transmises à des tiers.

12. Litiges & médiation

En cas de litige, une demande écrite doit d'abord être adressée à Perception Plongée.

Le client peut ensuite saisir gratuitement le médiateur de la consommation compétent.

Les présentes conditions de vente en ligne sont soumises à la loi française.

En cas de litige, la compétence est attribuée aux tribunaux de Toulon, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

13. Acceptation

La réservation, l'achat ou la participation à une prestation vaut acceptation complète des présentes conditions générales de vente.